

DELIBERATION N° 43

<p style="text-align: center;">Construction de vestiaires et locaux annexes Stade Delaune – Chemin des Vertus – Saint Aubin sur Scie Marché de travaux – Demande de subventions</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Patricia FARGE, Adjointe au Maire, expose que le stade Delaune est un équipement sportif faisant l'objet d'une fréquentation régulière de pratiquants, soit dans le domaine scolaire, en club ou en loisirs.

Ces sportifs sont accueillis actuellement dans des locaux vieillissants, devenus obsolètes et vétustes.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code des marchés publics,
Vu les avis des commissions n° 1 du 20 juin 2011 et n°6 du 21 juin 2011,

Considérant :

- que la Municipalité a émis un avis favorable à la construction de nouveaux vestiaires et locaux annexes, et qu'un permis de construire a été délivré,

- qu'un appel à projet a été lancé en mars 2010, et que le cabinet ACAU a été désigné pour réaliser ce bâtiment,

- que ce projet s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) et d'économie en terme de coûts de fonctionnement,

- que le marché en appel d'offres ouvert a été lancé par un avis d'appel public à concurrence paru sur le site de la Ville de Dieppe et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 27 avril 2011, fixant au 20 mai 2011 à 16 h 30 la date limite de réception des offres.

- que cinquante deux entreprises ont retiré un dossier dont trente quatre d'entre elles ont fait parvenir une offre dans les délais.

- que la commission d'appel d'offres, réunie le 23 mai 2011, a procédé à l'ouverture des plis et a décidé, au vu des dossiers, de retenir la candidature de ces sociétés répondant aux critères de sélection suivants : prix des prestations 60 % et valeur technique 40 % et d'examiner leur offre.

- que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 juin 2011, a retenu les entreprises suivantes, pour les lots correspondants, à savoir :

Lots	Désignation	Entreprise	Montant H.T.
1	Terrassements/VRD	OUINE TP	133 249,60 €
2	Gros oeuvre	BATISSEURS REGIONAUX	485 825,40 €
3	Terrasse végétalisée	SMAC	81 535,90 €
4	Menuiseries extérieures aluminium/vitrierie	NORMANDIE ALU	11 225,00 €
5	Métallerie	SMPO	64 650,00 €
6	Menuiseries – plafonds plaques de plâtre	SABOT PRIEUR	45 667,00 €
7	Revêtement de sol scellé	FERIT CONSTRUCTION	32 565,82 €
8	Peinture	LAMY LECOMTE	5 667,48 €
9	Chauffage/Ventilation/plomberie	VIARD THERMIQUE	302 116,13 €
10	Electricité	SFEE	63 891,00 €
11	Espaces verts	DONDON & PESSY	3 190,00 €

- que le montant global des travaux s'élève à 1 229 583,33 € H.T,

- les avis des commissions n° 1 du 20 juin et n° 6 du 21 juin 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet et son montant,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels, les subventions à leur taux maximum, et en particulier :

* le Conseil Régional de la Seine-Maritime,

* le Conseil Général de la Seine-Maritime,

* le Centre National pour le Développement du Sport,

(C.N.D.S.),

- de demander auprès des partenaires institutionnels le commencement des travaux, sans présager de l'octroi des subventions demandées,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché d'un montant total de 1 229 583,33 € HT ainsi que les pièces en découlant.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus par :**

☞ **37 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Verts, Groupe Dieppe-A-Venir, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseiller indépendant, Groupe Dieppe Ensemble,**

☞ **2 voix « contre » : Groupe Centriste.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--